

BAS-CANADA.

Mr. John Jones de Québec est arrivé à Sorel le 12, venant s'offrir comme Candidat pour ce Bourg, en opposition à Mr. Pickle.

Nous apprenons avec plaisir que M. Cherrier doit se présenter comme candidat au comté de Montréal. Nous ne connaissons pas bien encore qui se présentera au quartier ouest de cette ville.

QUEBEC:

SAMEDI, 21 OCTOBRE, 1834.

Les journaux de New-York de mardi dernier, et ceux de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick jusqu'au 9 courant, sont arrivés hier matin.

Le paquebot du 8 septembre n'était pas arrivé à New-York. Le colera avait presque disparu à Halifax, et à S.-J. (N.-B.) il ne faisait que peu de progrès.

Les journaux de l'île du Prince-Édouard annoncent le retour du lieutenant-gouverneur Young, et le refus de la part du bureau colonial d'indiquer un conseil législatif à cette île; ce qui n'indique pas que M. Rice soit favorable aux conseils législatifs électifs.

Les journaux de Montréal ne mentionnent pas encore les noms de plusieurs candidats attendus. MM. Valois et C.-S. Cherrier se portent candidats au comté de Montréal. M. Leslie ne s'est pas encore annoncé pour le quartier Est, et le parti résoluinaire ne s'est pas encore prononcé sur le choix d'un candidat pour le quartier Ouest.

ELECTIONS.—Nous voyons avec plaisir que les négociations sont décidées à essayer leur force à la Basse-Ville. Rien n'est plus juste qu'ils aient un représentant dans la chambre d'assemblée.

Leur candidat est irréprochable; ce monsieur qui est un marchand Irlandais de respectabilité et d'éducation supérieure, réside depuis long-temps dans la chambre d'assemblée.

Les marchands réussiront-ils? Nous ne pouvons le dire. Ils seront au moins conséquents en faisant des efforts. Depuis long-temps ils se plaignaient qu'ils n'étaient pas représentés; ils se sont déclarés en faveur de la constitution, et dans la réalité ils ont peu fait, dans certaines occasions précédentes, pour la faire triompher.

A dix heures ce matin, après les formalités ordinaires, M. Black, constructeur de bâtiments, qui représentait M. Pemberton, absent par suite de la maladie d'un enfant, s'adressa aux personnes qui s'étaient réunies au poll.

M. Sheppard répéta en français ce qu'avait dit M. Black.

M. Dubord, en demandant l'appui des électeurs, dit qu'il s'était rendu chez M. Pemberton et lui avait demandé s'il se porterait candidat, et qu'il avait répondu qu'il ne voudrait pas être membre de la chambre pour 500 louis par année.

Une défaite, sous de telles circonstances, finirait par être une victoire, si on prouvait que tous les efforts légitimes ont été faits par les Marchands et ceux qui sont liés au commerce du pays.

La quatrième grande scène d'élection a eu lieu dimanche dernier à la porte de l'église de Saint-Roch, après l'office divin du matin. C'est là une manière bien commode de rencontrer les électeurs.

Nous avons reçu de M. Vanfelson, dans ses discours "au peuple" aujourd'hui, plusieurs petites leçons tant sur la morale que sur la politique.

A l'annonce du poll les suffrages étaient: M. Vanfelson.....232 M. Dubord.....212 M. Pemberton.....104

REUNION DU FAUBOURG ST-JEAN HIER SOIR.

Une réunion de personnes, sur avis adressé, sans garantie de noms, aux électeurs sans distinction de parti, eut lieu hier soir à l'ancien hôpital des émigrés, faubourg St-Jean. Le but était de réunir les amis de M. M. Caron et Berthelot, et il parut par la suite qu'on s'était aussi proposé d'offrir une occasion à M. A.-N. Morin, maintenant à Québec, et quelques autres orateurs de faire l'éloge des "talens transcendans" dont M. le docteur Blanchet a ensuite recueilli les auteurs des 92 résolutions.

La circonstance qu'il vient de décrire ne lui permet pas de donner un rapport détaillé des procédés de la réunion, qui furent analoges en tout sens à ceux de celle de jeudi soir à St-Roch.

ELECTION DE LA BASSE-VILLE. M. Black, constructeur de bâtiments, qui représentait M. Pemberton, absent par suite de la maladie d'un enfant, s'adressa aux personnes qui s'étaient réunies au poll.

M. Vanfelson fit un très-long discours. Il parla de sa conduite publique depuis deux années, et demanda aux électeurs s'il avait tenu sa parole.

M. Vanfelson fit un très-long discours. Il parla de sa conduite publique depuis deux années, et demanda aux électeurs s'il avait tenu sa parole.

M. Vanfelson fit un très-long discours. Il parla de sa conduite publique depuis deux années, et demanda aux électeurs s'il avait tenu sa parole.

M. Vanfelson fit un très-long discours. Il parla de sa conduite publique depuis deux années, et demanda aux électeurs s'il avait tenu sa parole.

M. Vanfelson fit un très-long discours. Il parla de sa conduite publique depuis deux années, et demanda aux électeurs s'il avait tenu sa parole.

midi et un quart on commença à prendre les voix. Les partisans de M. Pemberton paraissent voter pour Pemberton et Vanfelson.

[Communiqué.]

Québec, 18 octobre 1834. Monsieur; Acceptez mes remerciements pour votre lettre d'hier, dans laquelle vous me dites que l'écrivain de l'article soussigné "Un électeur" sur la gazette du 16 du courant "avait fait allusion à l'opinion qui circule quant à ma destination, qu'elle était basée sur le rapport des finances et autres renseignements dans des documents publics de la chambre, que l'exécutif avait du croire comme venant de moi, et étant recueilli en remplissant mes fonctions d'officier du gouvernement."

Je vous communique copie d'une lettre de M. Cochrane secrétaire à milord Dalhousie, ainsi que de deux lettres de M. le lieutenant-colonel Craig datées du 24 et 27 janvier 1834, que vous aurez la bonté de publier dans les deux langues.

T. A. Young, Secrétaire.

CHATEAU ST-LOUIS, Québec, 19 février 1834. Monsieur; J'ai ordre de son Excellence le gouverneur en chef de vous informer qu'il vous donne permission de comparaître devant le comité de la chambre d'assemblée, siégeant sur les comptes publics et l'estimation, et de lui communiquer aucuns documents officiels ou comptes qui sont dans votre bureau, ou sous vos soins officiels, ainsi que de répondre de la manière la plus entière aux questions qui vous seront posées sur le sujet des comptes publics et qui sont à votre connaissance.

T. A. Young, Secrétaire.

CHATEAU ST-LOUIS, Québec, 24 janvier 1834. Monsieur; En conformité à l'adresse de la chambre d'assemblée du 18 du courant, j'ai ordre de son Excellence le gouverneur en chef de vous prier de communiquer au comité spécial à qui a été renvoyé le message de son Excellence daté du 13 du courant relativement aux finances, ainsi que l'estimation et annexée le livre dit le Record Book of Reports, que vous avez rempli comme auditeur des comptes publics, et qui vous sera après remis.

H. CRAIG, secrétaire.

CHATEAU ST-LOUIS, Québec, 27 janvier. Monsieur; En conformité à l'adresse de la chambre d'assemblée du 18 du courant, j'ai ordre de son Excellence le gouverneur en chef de vous prier de communiquer au comité spécial à qui a été renvoyé le message de son Excellence du 13 du courant relatif aux finances, ainsi que l'estimation et annexée, telles copies en original et procès-verbaux touchant les dépenses et les revenus du gouvernement civil de cette province, qui pourront de temps à autre être demandés par le comité, ainsi que de communiquer les renseignements à leurs égards que le comité pourrait demander.

H. CRAIG, secrétaire.

AUX ELECTEURS DU DISTRICT DE QUEBEC.

Messieurs, J'avoue que c'est une tâche aussi pénible que difficile pour moi, de donner aujourd'hui un aperçu de la position critique dans laquelle se trouve malheureusement le pays. Je ne l'ai jamais entrepris, je l'avoue, si j'eusse cru qu'un plume plus habile que la mienne ou mieux versée dans les affaires, eût voulu l'entreprendre. J'ai attendu jusqu'à ce jour dans cet espoir, mais en vain. Il semble que nous sommes plongés dans un espace de sommeil, dont l'éveil pourrait être plus terrible que l'on s'y attend, à moins que le peuple ne se mette au plus tôt en garde contre les machinations d'individus qui en son nom pourraient en faire du plus favorable le plus malheureux des peuples.

Le pays avait de justes sujets de plaintes. Il avait arbitrairement été privé des sessions de la chambre, et les actes du gouvernement provincial de cette époque étaient assurés de nature à demander un redressement prompt et efficace. Aussi n'y eût-il pour ainsi dire qu'une voix d'un bout du pays à l'autre. L'on vit à cette époque une unanimité parmi le peuple Canadien aussi grande qu'il était possible qu'elle fut. Des requêtes furent dressées exposant les griefs dont on se plaignait dans un langage respectueux, et 87,000 signatures attestant la vérité de leur exposé, dont 30,356 pour ce district seul, furent envoyées par des agents nommés par le peuple et qui s'acquittèrent de leur mission d'une manière aussi honorable pour eux qu'avantageuse pour le pays.

Lord Aylmer, le gouverneur actuel, succéda à sir James Kempt. Ce ne fut alors qu'un échange de politesse entre le gouverneur et la chambre, et jamais peut-être à aucune époque parla-t-on autant d'harmonie. La chambre d'assemblée dans son adresse en réponse à la harangue du gouverneur, déclara "qu'elle n'avait rien de plus à cœur que de voir régner l'harmonie entre les diverses branches de la législature, afin qu'il fut donné un plein et entier effet à la constitution, telle qu'établie par la loi, et qu'elle fut transmise intacte à la postérité."

Le refus de subsides par la chambre d'assemblée a eu l'effet d'ôter de la circulation plus de £100,000. En fallait-il davantage pour tout paralyser? Ce ne sont pas les officiers du gouvernement qui souffrent, mais bien la classe ouvrière qui se trouve sans emploi et sans moyen de recouvrer de justes dettes que ceux-ci lui doivent. Il est temps pour vous Canadiens d'ouvrir les yeux, et de voir que l'on se plaint à vous en imposant depuis quelque temps. Jetez un regard sur ceux qui briguent aujourd'hui vos suffrages, vous y verrez un homme qui se déclare pour les 92 résolutions et qui en 1827 montra une pusillanimité extraordinaire. Rappelez-vous surtout la manière généreuse avec laquelle l'individu en question contribua aux dépenses que plusieurs de vous avaient encourues pour assurer son retour.

partageait pas l'expression de la chambre d'assemblée au sujet de ces résolutions. Aussi, ceux-ci s'empresèrent-ils de mettre tout en œuvre pour obtenir cette approbation, dont on les avait accusés de manquer. Des assemblées furent convoquées à Québec, à peine y vit-on un homme marquant, si l'on en excepte le Bibliothécaire salarié de la chambre d'assemblée, et surtout peu de ceux qui avaient pris une part active dans les procédés de 1827. Il se forma un parti dit du statu quo, qui fit une vigoureuse opposition au parti résoluinaire, tellement qu'on ne put trouver que 18,000 approbateurs de ces résolutions, tandis qu'en 1827 on en avait eu 30,000 au soutien des requêtes d'alors.

La chambre d'assemblée ayant député un de ses membres pour porter ses résolutions en Angleterre et les soumettre au parlement impérial, eût par-là l'occasion de faire un acte de générosité et un sacrifice dont on a eu et dont on aura probablement jamais d'exemple. Ce fut à même les argens tirés du peuple pour se payer eux-mêmes, qu'ils défrayèrent les dépenses de cet agent. Un comité fut nommé dans le parlement impérial qui fit un rapport dont le lacanisme contraste singulièrement avec la diffusion de la demande. Ce rapport disait en substance, que le gouvernement, avait fait ce qui dépendait de lui pour mettre le rapport de 1828 en exécution, et quand aux nouveaux sujets de plainte, que le ministre des colonies mettait ordre aux malentendus survenus de part et d'autre.

Voilà messieurs une faible esquisse de la politique du pays depuis 1827. Les Canadiens étaient unis à cette époque et le seraient encore aujourd'hui si ceux qui ont pris les rênes, eussent voulu adopter des procédés caractérisés par la modération qui caractérisait ceux adoptés lors de cette époque. Notre état devient pire tous les jours, c'est à vous surtout que j'en appelle compatriotes qui gagnez votre vie à la sueur de votre front. Qui a amené la suspension de toutes les entreprises au moyen desquels vous pouviez procurer à vos familles une honnête aisance? Quia causé la ruine d'une partie d'entre nous dont les biens ont été vendus par autorité de justice? Ce sont ceux qui veulent soutenir votre nationalité, en faisant passer vos propriétés entre les mains de ceux qu'ils appellent des étrangers.

Jeune encore et appelé à partager l'heureux ou malheureux destinée du pays. Ce serait pour moi un sujet éternel de regret, de n'avoir pas exposé par le seul moyen qui soit en mon pouvoir, le véritable état des affaires du pays. Appelé peut-être par la suite à prendre une part plus directe dans la politique, j'aurai du moins la satisfaction de pouvoir dire, si les malheurs que je prévois arrivent; j'ai fait ce qu'un ami de son pays devait faire. Je n'ai pu conjurer l'orage, il ne me reste plus qu'à m'y soumettre avec courage, et à aimer par mon exemple, ceux qui n'auront pas voulu me suivre lorsqu'ils étaient fascinés par les prestiges de gens qui auront probablement disparu de la scène. Fasse le ciel que mes craintes ne se réalisent pas.

UN OBSERVATEUR CANADIEN. Québec, 20 octobre 1834.

M. l'Éditeur.—Quatre messieurs de cette cité, doivent dit-on, s'offrir à nous dans la haute ville mercredi prochain pour solliciter vos suffrages. Ces candidats sont messieurs Stuart et Duval, les anciens membres; et messieurs Berthelot et Caron, et les circonstances nous contraignent à en rejeter deux d'entre les quatre pour agréer les deux autres.

J'ai lu avec attention les diverses correspondances qui ont paru à ce sujet dans les derniers numéros de votre journal, et j'avoue que si je n'eusse pas été déjà de l'avis de vos correspondants, les faits qu'ils constatent auraient pleinement suffi pour me convaincre que nous devrions réélire messieurs Stuart et Duval comme n'ayant en rien compromis le mandat dont nous les avions chargés, et certainement méritant pas le reproche que comporterait, de la part de leurs concitoyens une nomination nouvelle. Que l'on m'assigne un membre de la chambre qui pendant le nombre de sessions qu'a siégé monsieur Stuart, se soit plus que lui distingué par son dévouement aux travaux législatifs, qui s'y soit livré avec plus de zèle et d'indépendance, et qui y ait apporté plus de lumières. Peut-on reprocher à monsieur Duval de ne pas avoir mérité par les mêmes motifs votre approbation? Ne scit-on pas qu'ils sont tous deux les amis déclarés et reconnus des mesures populaires en générales, et est-ce pour un vote particulier qu'il doit soustraire d'un corps délibérant tel que l'Assemblée, deux hommes qui s'y sont toujours distingués par leurs talents, leur industrie, et leur indépendance. Non—non. Ne nous déclarons pas les tyrans de l'opinion. Jusqu'à ce que messieurs Stuart et Duval aient compromis leurs caractères publics, et auront oublié leurs principes et sentiments libéraux, n'y substituons pas d'autres qui, quelque soit leur mérite ne devraient pas être admis à lutter contre deux tels candidats. J'avoue que je ne partage pas moi-même leurs opinions, étant comme je le suis le partisan et le sincère approuvateur des 92 résolutions; mais dois-je pour cette seule raison soustraire au pays l'avantage de travaux et lumières dont on a si longtemps fait l'épreuve?

Je conclus, messieurs Stuart et Duval ne doivent pas avoir perdu votre confiance, et j'espère vivement que le résultat de l'élection en rendra témoignage.

UN ELECTEUR DU FAUBOURG SAINT-JEAN.

M. l'Éditeur.—S'il n'est pas trop tard, permettez-moi quelques mots en réponse à un certain article du *Canadien* du 1er octobre, qui porte qu'il y eût à Ste-Marie Nouvelle-Beauce le 29 septembre passé une assemblée nombreuse au sujet des élections prochaines, et qu'après force *speeches* il fut résolu d'écrire les anciens membres. Je vous dirai donc que l'assemblée en question, loin d'être une de ces assemblées de campagne que font la majorité et les plus notables des habitants lorsqu'il s'agit de délibérer sur des sujets graves qui les concernent, était composée d'environ une vingtaine de personnes; et quant aux *speeches*, le nombre n'en fut pas bien grand. N'y ayant eu que M. Proulx, arpenteur juré du lieu, déjà assez avantagé par son nom pour un certain rapport érudite qu'il fit il y a pas bien long-temps de son exploration du Saguenay, et un autre qui adressèrent l'assemblée.

Je ne dois pas oublier de dire que M. Antoine Charles Taschereau adressa l'assemblée en peu de mots. Il m'a ouvert et bien patétiquement d'avoir essayé de prévenir quelques électeurs contre son ancien collègue. La dénégation formelle que fit ce monsieur à paru surprendre quelques personnes, et surtout le capit. Roy, M. Jacques Morency, de la paroisse de St-Joseph, et M. Pierre Binet et—Samson, du Ste-Marie. Ces messieurs furent d'autant plus surpris qu'ils ne pouvaient s'attendre à pareille conduite de la part d'une personne des sentiments de M. Antoine Charles Taschereau. Votre, etc. VOX.

Mariés :
Ce matin à l'Hôpital-Général, par le révérend Messire Bedard, chapelain de cette église, M. Ls. Gauthier, maître-forgeron, à Dlle Marie Soulangue Meunier, fille de feu capitaine J. Ste. Menard de St. Vallier.

Décédés :
Samedi matin, Mme Jane Margaret, épouse de Jeremiah Leavcraft, écuyer, marchand de cette ville. Vendredi, 17 courant, Mme Mary Grant, épouse de M. James Brown, ci-devant de Sheet-Harbour, Halifax, natif de la Bermude, après une longue et pénible maladie, à l'âge de 60. Cette après-midi, le fils de George Pemberton, écuyer.

AUX LIBRES & INDEPENDANS ELECTEURS DE LA BASSE-VILLE DE QUEBEC.

Messieurs, Les marchands de la cité de Québec ayant résolu, samedi le 18 courant, d'employer tous les moyens légaux pour assurer l'élection de George Pemberton, écuyer, comme l'un des représentants de la Basse-Ville, j'ai à vous annoncer que, conformément à une détermination que j'ai communiqué à plusieurs électeurs, un peu avant la dissolution du ci-devant Parlement, que je n'ai pas intention de venir en opposition à ce Monsieur sur hussings demain. En me retirant ainsi de la lutte, je crois qu'il est de mon devoir d'offrir mes sincères remerciements à mes amis et aux électeurs qui m'ont accordé leur appui à trois élections générales, ainsi qu'à ceux qui m'avaient promis leurs suffrages pour cette année. J'ai l'honneur d'être, Messieurs, Votre très-humble serviteur, T. A. YOUNG.

Québec, 20 oct. 1854.

LIVRES DE POLL A VENDRE au No. 14, Rue Lanontagne.

Le comité nommé à l'Assemblée tenue ce jour d'hui à la Bourse, des personnes favorables à l'élection de GEORGE PEMBERTON, écuyer, sollicitent respectueusement l'appui et les suffrages des électeurs de la Basse-Ville et du Faubourg St. Roch. Par ordre du comité, H. LEMESURIER, Président.

Québec, 18 Octobre, 1854.

ON a besoin d'un Bâtiment de cent tonneaux ou environ pour porter une cargaison à un des ports du Golfe. S'adresser à D. VASS & Cie, Rue Saint-Pierre.

Québec 14 oct. 1854.

MM. LES Maîtres d'Écoles et les syndics sont informés, que je suis encore disposé à recevoir les procurations des écoles comme d'ordinaire, et que j'emploierai toute la diligence possible pour leur faire toucher leur argent. IGNACE GAGNON, marchand, Rue St. Nicolas.

Québec, 21 octobre 1854.

VENTES PAR ENCAN. Poëles.—Par J. & J. M. FRASER, à leurs magasins, JEUDI prochain, le 24 courant, sur le qui des Indes, TROIS CENTS poëles doubles et simples 14 poëles à cuisine américaines Le tout se débarquant maintenant.

AUSI— 400 boîtes savon de Liverpool 100 do. chandelle en moule 50 barils beurre du Haut-Canada 50 quarts lard irlandais 50 tierçons erale 2 quarts taillanderie assortie 20 do. clous coupés.

18 oct. 1854.

Rum et Fleur—Par PETER SHEPPARD, A. et B. VANDREDI, le 24 courant, sur le qui des Indes, immédiatement après la vente du Thé. ENVIRON 40 tonnes Esprit de la Jamaïque, 500 à 600 quarts de fleur moyenne.

Québec 17 Octobre, 1854.

VENTES DE THE'S. EN addition aux ventes des The's annoncées comme devant avoir lieu à Québec le 3, et à Montréal le 10 proximo, il y aura une autre Vente de THE'S de William Money, à Québec seulement, le 24 octobre, à dix heures de l'avant-midi. VENDRE, le 24 octobre, à dix heures de l'avant-midi, FORSYTH, RICHARDSON & Co. Agents de l'hon. Com. Indes-Or.

Québec, 27 septembre, 1854.

COMTE DE QUEBEC. **AVIS PUBLIC** est par le présent donné aux Electeurs du Comté de Québec, qualifiés pour élire et constituer deux Membres pour servir dans l'Assemblée de cette Province, qu'en conformité de l'Art. de Sa Majesté, à moi adressé en date du Onzième jour d'Octobre courant, je requiers la présence des Electeurs du Comté de Québec, MAIRI, le VINGT-HUITIEME jour d'OCTOBRE courant, près de l'Eglise de la Paroisse de Charlesbourg, à DIX heures du matin, aux fins d'élire deux Personnes pour les représenter dans la prochaine Assemblée de cette Province.

Et je donne de plus Avis, que je continuerai la dit Election en la manière ordonnée par la Loi, dont toutes personnes sont par le présent requises de prendre connaissance, et se gouverner en conséquence. J. F. X. PERRAULT, Officier Rapporteur.

Québec, 15 Octobre, 1854.

AUX ELECTEURS DU COMTE DE QUEBEC. **L'HONNEUR** que vous m'avez fait l'année dernière, en me chargeant d'un mandat d'une si haute importance, m'a très-sensiblement touché. Si vous pensez, que mes principes et ma conduite, dans le dernier Parlement, aient répondu à ce que vous aviez droit d'attendre de moi, j'oserai encore vous offrir mes services pour vous représenter dans le prochain Parlement; et en m'accordant vos suffrages, que je sollicite, vous aurez un titre à la gratitude de votre très-humble serviteur, La. T. BESSERER.

Québec, 16 Octobre, 1854.

AUX ELECTEURS DU COMTE DE QUEBEC. **J'AI l'honneur** de vous informer de mon intention de me présenter comme Candidat à la prochaine Election, et je vous demande très-respectueusement de vouloir m'accorder vos voix et votre soutien. Je suis Messieurs, Votre très-humble et obéissant serviteur, J. NEILSON.

Québec, 11 octobre 1854.

AUX LIBRES ET INDEPENDANS ELECTEURS DE LA HAUTE-VILLE DE QUEBEC. **Messieurs,** VOUS êtes appelé à faire choix de deux personnes pour vous représenter à la chambre d'Assemblée, et je prends la liberté de vous offrir de nouveaux mes services. Occupé parmi vous depuis beaucoup d'années dans une profession laborieuse, et en même temps remplissant sous votre proche inspection les devoirs de votre Représentant, vous avez tous les moyens de juger si j'ai, au meilleur de mes humbles talents, soutenu une carrière publique également indépendante des autorités constituées et d'intérêts particuliers, ainsi qu'en appuyant les justes droits et toutes mesures qui me paraissent propres à assurer le bien-être de toutes les classes des sujets de Sa Majesté dans cette province. Sous de pareilles circonstances, il ne me reste qu'à solliciter respectueusement une continuation de votre appui à la prochaine Election. J'ai l'honneur d'être, Messieurs, Votre très-humble et obéissant serviteur, ANDREW STUART.

Québec, 15 oct. 1854.

AUX ELECTEURS DE LA HAUTE-VILLE DE QUEBEC. **Messieurs,** BIEN convaincu de l'importance du mandat dont votre Représentant dans l'Assemblée de cette Province, et persuadé de n'avoir eu, dans l'exécution des devoirs qui m'étaient imposés, d'autre objet en vue que celui d'être le bien être de tous, je m'offre de nouveau pour Candidat à la prochaine Election, et sollicite avec respect votre appui. J'ai l'honneur d'être, Messieurs, Votre obéissant serviteur, J. DUVAL.

Québec 15 Oct. 1854.

AUX ELECTEURS DE LA BASSE-VILLE ET DU FAUBOURG ST. ROCH DE QUEBEC. **Messieurs,** DANS l'espoir de recevoir les suffrages des électeurs, je vous offre mes services à la prochaine Election. Mes principes qui vous sont connus, vous assurent d'une conduite indépendante; et les connaissances et les intérêts que j'ai dans le commerce, doivent vous faire croire à un travail assidu de ma part pour protéger les intérêts d'une ville commerciale. J'ai l'honneur d'être, Messieurs avec respect, Votre dévoué serviteur, HYPOLITE DUBORD.

Québec, 17 Octobre, 1854.

AUX ELECTEURS DE LA BASSE-VILLE ET DU FAUBOURG ST. ROCH DE QUEBEC. **Messieurs,** JE ne puis laisser passer cette occasion, sans vous exprimer ma reconnaissance, et je vous prie d'agréer mes remerciements, de la confiance dont vous m'avez honoré, en me choisissant, pour vous représenter durant le dernier Parlement Provincial. Vous savez, si j'ai mérité votre confiance, car hennement pour moi, vous avez été témoins de ma conduite publique, et pouvez en juger par vous-mêmes. L'Election prochaine me fournit de nouveau, l'occasion de vous offrir mes services. Si donc vos sentiments à mon égard ne sont pas changés, je sollicite vos voix et votre influence au jour de l'Election. J'ai l'honneur d'être, avec respect et considération, Messieurs, Votre très-humble et obéissant serviteur, G. VANFELSON.

Québec, 13 Oct. 1854.

NOTICE. TOUTES les personnes endettées à la succession de feu G. ROBERTS, écuyer, en son vivant Médecin de cette cité, sont priées de payer immédiatement à M. ANTOINE RODD, Marchand, curateur nommé à la dite succession, demeurant dans le faubourg St. Valiers, No 168, ou au Notaire soussigné; et les personnes auxquelles la dite succession peut devoir sont aussi priées de présenter leurs comptes, dûment attestés, à l'un ou l'autre des dits Notaire et Curateur, le plus promptement possible. P. J. DAVID, Notaire.

Québec, 16 oct. 1854.

AVIS. TOUTES personnes qui ont des réclamations contre la succession de feu ANTOINE ZEPHIRIN LE BLANC, écuyer, en son vivant Notaire en cette ville, sont priées de les présenter au soussigné procureur de Dame veuve J. C. Le Blanc—et ceux qui doivent à la dite succession sont priés de payer sans délai. RENE JOSEPH KIMBER.

Trois-Rivières, 26 septembre 1854.

AVIS. TOUTS ceux qui doivent à la succession de feu M. JOSEPH LE BLOND, en son vivant de Québec, marchand, sont priés de payer immédiatement—et ceux qui ont quelques réclamations contre cette succession, sont priés de les transmettre à LOUIS PANET, Notaire.

Québec, 25 sept. 1854.

AVIS. TOUTS ceux qui doivent à la succession de feu M. CHARLES MARIE, en son vivant maître menuisier à Québec, sont priés de payer immédiatement—et ceux qui ont des réclamations contre la dite succession ont priés de les transmettre à LOUIS PANET, Notaire.

Québec, 25 sept. 1854.

AVIS. ATTENDU que GEORGE HERON, de cette ville, maître Boucher, mon ci-devant associé, a dernièrement laissé la province, m'emportant une somme d'argent considérable,—je déclare que je ne payerai aucune des dettes qu'il pourra contracter ultérieurement tant en mon nom qu'au sien, ou autrement. WILLIAM GRANT.

Québec, 15 septembre 1854.

AVIS PUBLIC est par le présent donné, que le soussigné s'adressera à la Législature de cette province, à la prochaine session, pour obtenir le privilège de BATIR UN PONT DE PEAGE sur la rivière Jésus, pour traverser du village de St. Eastache à Ste. Rose, et vice versa à l'endroit où se fait le passage dont le privilège appartient à la succession de Demoiselle Marie Lemin Saint-Germain. Son privilège s'étend à trois quarts de lieue au-dessus, et une lieue plus bas que l'endroit où le pont doit être érigé. Ce Pont doit avoir une arche de soixante pieds, et les autres de quarante pieds au moins, et élevée à quatre pieds au-dessus des grandes eaux. Le soussigné ne se propose pas de bâtir un pont levé; et les péages, qu'il se propose de demander, sont comme suit:— Pour chaque voiture à quatre roues, chargée ou non, avec le conducteur et quatre personnes au moins, tirée par deux chevaux ou plus, ou autre animal de trait—deux schellings courant. Pour chaque waggon ou pareille voiture à quatre roues, chargée ou non—un schelling et trois deniers courant. Pour chaque cabriolet, gal, calèche, cariole ou autre voiture semblable, avec le conducteur et deux personnes ou moins, tiré par deux chevaux ou autres animaux de trait—deux deniers courant; et tiré par un cheval ou autre animal de trait, sept deniers et demi courant. Pour chaque charrette, traînée ou autre semblable voiture, chargée ou non chargée, tirée par deux chevaux ou bœufs, ou autres bêtes de trait, avec le conducteur—sept deniers et demi courant; et tiré par un cheval ou autre animal de trait, six deniers courant. Pour chaque cheval, mulet ou autre animal de trait, chargé ou non—trois deniers courant. Pour chaque taureau, bœuf, vache ou autre bête à cornes quelconque—deux deniers courant. Pour chaque cochon, chèvre, mouton, veau ou agneau—un denier courant. Pour chaque personne à pied—un denier courant. C. PORTEOUS.

Sainte-Thérèse de Blainville, 27 septembre 1854.

ON a besoin d'un emprunt de £500 à £600, à 6 par cent d'intérêt. On offrira les meilleures sûretés. S'adresser à L. T. MACPHERSON, N. P. Québec, 6 oct. 1854.

M. FISHER, Médecin et Chirurgien, n° 1, Rue St. George, Ramparts. Consultation donnée gratis, tous les matins depuis 10 heures jusqu'à midi, les dimanches exceptés. Québec, Octobre, 1854.

CHIRURGIE DENTALE, par M. Spooner. M. SPOONER prie respectueusement ceux qui peuvent requérir ses services, de se présenter sans délai, attendu que ses affaires à New York ne lui permettent pas de rester plus de trois semaines à Québec. On peut compter sur sa prudence et son habileté dans ses opérations.— Québec, 9 oct. 1854. N. B.—On trouvera toujours M. Spooner à l'Abbon Hotel, depuis 9 A. M. jusqu'à 12 P. M.

Magasin de marchandises sèches, EN GROS ET EN DETAIL, No. 51, rue St-Jean. LAURIE & Cie. prennent la liberté d'annoncer qu'ils reçoivent maintenant leur assortiment de marchandises, d'automne, qui est cette saison bien étendu et assorti. Leurs pratiques qui se rendent à Montréal et à Toronto sont respectueusement informés qu'ils ont des magasins dans ces endroits, où on trouvera le même assortiment de marchandises aux mêmes prix qu'à Québec. Québec, 4 oct. 1854.

R. F. MAITLAND & Cie, ont à vendre: Poëles de cuisine à rotation, d'après un nouveau principe bien supérieur et bien économique. Dessous de poëles, grès et garde-feu de poële, et couvercle à fournaux. —Aussi— Poëles à la Franklin en grand nombre Rue St. Pierre, Québec 4 oct. 1854.

Le soussigné, ayant été nommé curateur à la succession de feu M. JAMES MILLER, en son vivant de Québec, Marchand, requiert tous ceux qui ont des réclamations contre la dite succession, de les présenter immédiatement; et ceux qui sont endettés envers le dit de payer incessamment. ALEXANDER MILLER, Rue St. Jean, 30 septembre 1854.

Le soussigné ayant été commissionné le 30 de juin 1854, par Son Excellence le gouverneur-en-chef, un des INSPECTEURS DE POISSON D'HUILE, &c., informe respectueusement le Public qu'il est prêt à recevoir tout ordre pour inspection des susdits articles, et il espère, que par son assiduité et la connaissance qu'il a de cette branche de commerce, donner satisfaction à tous ceux qui voudront l'y employer. GERMAIN SAVARD, Rue St. Vallier, faubourg St. Roch, ou à son hangar, près celui de M. Lamson, 27 sept.

Les personnes qui doivent à la succession de feu JACQUES LORTIE, Marchand Epicier, de St. Roch, sont priées de payer immédiatement. Leurs comptes au soussigné, et celles à qui il est dû par la dite succession, de lui envoyer leurs comptes. Ls. T. BESSERER, Notaire, Québec, 8 Sept. 1854.

Les soussignés, Maîtres-Tonnelliers, Inspecteurs de Poisson, etc. etc., informent le public qu'ils sont entrés en société sous les noms de GIESLER et GOMBERG; et qu'ayant loué le vaste et superbe hangar de F. BUREAU, écuyer, rue St. Paul, ils sont prêts à remplir tous ordres pour langage, pressage et inspection de poisson, valage d'huile, etc. etc. Ils espèrent par leur promptitude et leur attention à remplir toutes demandes, remporter l'approbation de ceux qui voudront bien les encourager. FRs. GRENIER, OLIVIER GODBOUT, Québec, 1er. septembre 1854.

TOUTES personnes qui ont des réclamations contre la succession insolvable de J. F. R. TETU, autrefois marchand de cette ville, sont priées de faire tenir leurs comptes dûment attestés aux soussignés avant le 1er novembre prochain, auquel jour une dividende sera déclaré. J. & J. M. FRASER, 10 oct.

TOUTES personnes endettées envers Sieur W. Grant de cette ville, et George Heron, maintenant absent, maîtres-bouchers, sont priés de payer sans délai au dit Sieur Grant, et pas à d'autres. Ceux à qui peuvent devoir les dits Sieurs Grant et Heron, sont priés de faire tenir leurs comptes, dûment attestés, au notaire soussigné. P. J. DAVID, Notaire, Québec, 15 sept.

TOUTS ceux qui doivent à la succession de feu LOUIS MONTIZAMBERT, écuyer, sont priés de payer immédiatement à son fils, E. L. MONTIZAMBERT, écuyer, avocat, à son bureau, n° 34, rue St. Louis; et tous ceux qui ont des réclamations contre la dite succession, sont priés de les transmettre sans délai par écrit. SARAH MONTIZAMBERT, seule exécuteurice, 10 septembre 1854.

La société existant ci-devant sous la raison d'EKART & WHITE a été dissoute aujourd'hui par consentement mutuel. ISAAC R. ECKART, JAMES WHITE, Québec, 1er octobre 1854.

Les affaires continueront à se faire par le soussigné, à son propre compte. Tous ceux qui doivent à la ci-devant société sont priés de payer au soussigné, qui est chargé de régler toutes les transactions passées avec la dite société. ISAAC R. ECKART, 1er octobre 1854.

AVIS. TOUTS ceux qui ont des réclamations contre la succession de WOLFF MOSSLY, de cette ville, sont priés de les transmettre sans délai; et ceux qui sont endettés envers la succession de payer sans délai à JOHN SINCLAIR, Curateur de la Succession, 8 Sept. 1854.

AVIS. Le soussigné dispose de son fonds de magasin très-étendu de Quincallerie et Peintures au prix coûtant, pour argent comptant seulement. W. H. SEYMOUR, Marché de la Haute-Ville, 12 septembre 1854.

AVIS. La société existant maintenant en cette ville, sous la raison de JOHN MACNEIDER & Cie, expirera le 31 décembre prochain. Tous ceux qui sont endettés envers la dite succession sont priés de régler leurs comptes sans délai, et tous ceux qui négligeront de le faire, leurs comptes seront mis en la main de son procureur. N. B.—Le fonds considérable de marchandises qui restent encore sera vendu à des prix réduits pour argent comptant seulement. Québec, 2 sept. 1854.

AVIS. Les soussignés ayant été dûment nommés, le 10 août du courant, conjointement curateurs à la succession vacante de feu ROBERT STEWART, écuyer, prient toutes personnes qui peuvent avoir des réclamations ou demandes contre la dite succession, de les faire tenir au bureau de l'un ou de l'autre des dits soussignés, ou toutes personnes qui doivent à la succession sont priés de faire paiement incessamment. JEREMIAH LEAYCRAFT, JOHN FRASER, Québec, 18 août 1854.

AVIS est par le présent donné, que COLLIN M'CALLUM s'étant retiré des affaires de la brasserie, ci-devant conduites par les soussignés, sous la raison de D. & C. M'CALLUM, en faveur de Duncan M'Callum, les dites affaires seront continuées à partir de cette date par le dit Duncan M'Callum sous son propre nom et pour son propre compte. Ceux qui doivent à la dite société sont priés de payer leurs comptes respectifs à DUNCAN M'CALLUM, qui est chargé de les liquider. DUNCAN M'CALLUM, COLLIN M'CALLUM, 1er septembre 1854.

AVIS. Toutes personnes ayant des réclamations contre la succession de feu MICHEL LANDRY, sont priés de présenter leurs comptes au soussigné, le plus tôt possible, et celles qui doivent à la dite succession sont priés de même de payer sans délai le montant de leurs dettes. C. D. PLANTE, N. P. Québec, 14 août 1854.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ. **AVIS** public est par le présent donné, que la Société qui a existé entre Louis Bertrand, écuyer, et David Talbot Gervais, sous le nom de Louis Bertrand & Cie, est dissoute par acte devant Mre. Jos. Ouellet et son confrère, notaires, en date de ce jour, et que le dit sieur Bertrand, est de ce jour mandataire des fonds de la Société, et est autorisé à réunir toutes les dettes dues à la Société, et à en régler toutes les affaires. LOUIS BERTRAND, D. T. GERVAIS, Trois Pistoles, 26 juillet 1854.

Le soussigné étant dûment nommé curateur au Sieur Gabriel Goulet, marchand, de Ste-Anne La Pêrade, maintenant absent de la province, prévient les personnes qui ont des réclamations contre le dit Gabriel Goulet, de les présenter, et celles qui lui sont endettés de payer immédiatement. L. GUILLET, Notaire Public, Pastisacq, 9 août 1854.

Le soussigné est toujours comme d'ordinaire prêt à soumettre et poursuivre toutes réclamations bien fondées, quoique compliquées, sur le gouvernement de Sa Majesté, et y apportera le zèle, l'exactitude et l'expédition d'ordinaire. JAS. H. KERR, Agent, Québec, 24 mai 1854.

Les soussignés informent respectueusement les citoyens de Québec et de ses environs, qu'ils reçoivent maintenant leur assortiment de MARCHANDISES SÈCHES d'automne d'Angleterre et d'Ecosse. Il est très-général et bien propre pour la saison. On l'offre en vente à leur magasin, No. 26, rue St. Jean, à des prix modiques. L. KIDD & Cie, Québec, 14 octobre 1854.

Les soussignés ayant reçu un nouvel approvisionnement de produits de la Jamaïque, par les derniers arrivages, offrent maintenant en vente— 210 tonnes, 40 barriques, 20 quarts rum 60 boucates et tierçons et 50 quarts sucre 10 quarts café, 6 dito gingembre 35 sacs piment, et 4 tonnes, 10 barriques, 20 quarts jus de limon. DONALD FRASER, Rue Champlain, Québec, 26 septembre 1854.

Les soussignés viennent de recevoir de Londres: 15 pipes } Brandy Supérieur, marque d'Orard, 30 barriques } Dupuis et Cie. WILLIAM PRICE & Cie, Québec, 25 août 1854.

Les soussignés offrent en vente:— Rum de la Jamaïque, se débarquant au quai de la Reine, d'un haut fumet et fort de 19 à 25. Aussi dans leurs Hangars: Rum de la Jamaïque, qualité supérieure Dito des Iles-sous-le-vent, dito Cassonade de la Jamaïque en boucates et quarts Dito d'Antigua, dito—ces deux articles étant de qualité très-supérieure. Café de la Jamaïque en quarts Jus de limon de la Jamaïque, en pipes, tonnes et tierces, Poivre en sacs Hareng de Digby, en petites boîtes. 2 juillet 1854. TUCKER, HEATH & Cie.

Les soussignés ont constamment à vendre un assortiment de farine fraîche, supérieure, fine, middling et Pollard, ainsi que farine entière. FINE, pois, avoine, et son—bled d'inde, farine de bled d'inde, et biscuits de matelot. JOHN GORDON & Cie, Québec, 2 avril, 1854. Rue St. Paul.

SE débarque du NAUTILUS, venant de Londres, et à VENDRE par les soussignés:— 25 tonnes meilleur brandy de Cognac 5 do. meilleur genièvre 10 pipes Vin d'Orporto choisi 19 pipes Ténaciffé excellent —ET— 6 quarts chapeaux de draps pour garçons S'adresser à H. GOWEN & Cie, Rue St. Pierre, Québec, 15 oct. 1854.

CHARBON SUPERIEUR POUR GRILLES. SE débarque maintenant au quai de Jones (près du quai des Indes), du William Rippon, capitaine Lee, meilleur CHARBON de New-Castle, gros et de qualité supérieure. Il sera vendu en lots à la commodité des familles particulières, si l'on fait application incessamment. R. F. MAITLAND & Cie, porte voisine de la banque de Montréal, Québec, 11 oct. 1854.

CIERGES. 8,000 LIVRES de Cierges à vendre, à très-bas prix par les soussignés. MASSUÉ & BOISSEAU, Québec, 1er août.

HENRY W. WELSH, No. 1, Quai de Hunt, offre en vente: Cognac Brandy, en dépôt et France de droits Génère, en pipes et tonnes Vin d'Espagne, en quarts et tonnes Vin Claret, quelques quarts, qualité très-supérieure Moutarde, en jarres et bouteilles Vitres, 6x7x7 et 7x8 en boîtes et demi-boîtes. 19 mai, 1854.

HENRY W. WELCH, N° 1, quai de Hunt, a à vendre—Acres de 60 livres à 6 quantaux, cabies de chaîne, chaînes à mailles, de 1/2 à 2 de pouces, Québec, 1er août.

SALLE DU CONSEIL DE VILLE, Le CONSEIL-DE-VILLE de la cité de Montréal, ayant résolu, dans sa séance d'hier (vendredi, 12 septembre 1854, de s'adresser à la prochaine session de la Législature de cette province, pour obtenir un acte autorisant un EMPHON D'ARGENT pour faire l'acquisition de la propriété substituée appartenant à la succession de feu Sieur BASILE PAULX, rue St-Paul, en cette ville, pour faire de son emplacement une addition au NOUVEAU MARCHÉ que le Conseil de Ville propose d'élever, à travers la grève et le fleuve, jusqu'à trois cents pieds au sud-est de l'ancien quai de la rue des Commissaires; doûnant à cette paroi additionnelle de la dite place de Marché une largeur de quatre ou cinq cents pieds le long du fleuve; Et le Conseil de Ville ayant aussi résolu de se faire autoriser par le dit acte à pratiquer UN CANAL PUBLIC dans toute la largeur de la dite paroi additionnelle de la place du Marché et au-delà pour conduire les immondices de la ville jusqu'au dessous des casernes, de même que d'élever des lieux d'aisance publics de distance en distance. **AVIS PUBLIC** est par le présent donné, qu'application sera faite par le Conseil de Ville à la Législature Provinciale pour la passation d'un Acte aux fins qui ci-dessus, afin que toutes personnes y intéressées et puissent avoir connaissance et se conduire en conséquence. Par ordre du Maire de Montréal, P. AUGER, Secrétaire C. V.

BAZAAR DE LA SOCIÉTÉ D'ÉDUCATION SOUS LA DIRECTION DES DAMES DE LA CITÉ DE QUEBEC. **LE PUBLIC** est informé, que le SECOND BAZAAR aura lieu MERCREDI le 10 et JEUDI le 11 Décembre prochain, depuis ONZE heures du matin jusqu'à QUATRE heures de l'après-midi, dont moitié pour la Société d'Éducation, et l'autre moitié pour le soutien de l'Asile des Orphelins sous la direction des Dames (à l'habitation de la Cité de Québec). Bilets d'admission, is. 3d.; enfans au-dessous de 12 ans moitié prix. Les personnes qui sont disposées à assister cet établissement de charité en contribuant par des articles propres à y être vendus, sont priées de les envoyer, avec le prix marqué sur chacun des dits articles; et s'il est possible, huit jours avant le Bazaar, aux Dames ci après nommées qui doivent y tenir des tables: Mme. Vanfelson, Mme. F. Roy, — Painchaud, — Burroughs, — Massue, — On donnera avis, quelques jours d'avance, du lieu où le Bazaar sera tenu. Québec, 25 sept. 1854.

ACCADEMIE DE M. SHADGETT, No. 13, rue Couillard, Haute-Ville. M. SHADGETT a l'honneur d'informer les citoyens de la Haute et Basse-Ville, qu'il a l'honneur de son établissement de la campagne à Québec, ou il a ouvert un Académie pour la réception d'élèves qu'il préparera et qualifiera comme ci-devant, pour les professions libérales, Bureaux publics, comptoirs de Merchand, &c. Comme professeur de longue expérience et de connaissances reconnues, fondées sur les premières recommandations de parents, conjointement avec son expérience dans les meilleurs systèmes LITTÉRAIRES et après une résidence de trois années dans les États Unis, M. S. espère sans trop présumer, rencontrer l'encouragement des personnes libérales et éclairées. Des instructions en élocution données privément aux Jeunes Dames, le soir en classes ou autrement. Québec, 20 septembre 1854.

MADAME PITHEY, MODESTE. RECONNAISSANCE envers les Dames de Québec pour leur encouragement passé, prend la liberté de les informer qu'elle continue à exercer son art dans toutes ses branches, et sollicite humblement la continuation de leur patronage. Les habitemens et autres articles fournis des articles à la dernière mode de Londres; et ayant en main un grand assortiment de corps de jupes, qu'elle offre à très-bas prix, elle espère que les Dames viendront la visiter avant de faire leurs habitemens d'automne ou d'hiver. Les corps de jupes de Mme. P. sont faits des meilleurs matériaux; et ne le cèdent à aucun pour la commodité, l'élegance et la grâce. Tous les ordres seront exécutés avec la plus stricte ponctualité. Les habitemens et autres articles, seront faits à la dernière mode, et à des conditions modérées. Corps de jupes depuis 2 piastres jusqu'à 5 piastres la paire; élastiques depuis 7 jusqu'à 10 piastres. No. 3, rue Hope, Québec, 15 sept. 1854.

HUITRES FRAÎCHES. ARRIVANT et à vendre, une cargaison de belles Huitres fraîches de la Baie-des-Chaleurs. S'adresser au hangar, côté ouest du quai de la Reine. Québec, 18 Oct. 1854.

A VENDRE, avec possession immédiate, une belle FERME, d'environ quatre-vingt-seize arpens, dans la paroisse de la Rivière du Loup, District des Trois Rivières, avec ou sans les instrumens d'agriculteurs bestiaux. Cette propriété est bornée en front par la Grande Rivière du Loup, et se prolonge le long de la Rivière d'environ cinq acres. L'avenue est embellie de beaux arbres et elle est bornée en arrière par la petite Rivière du Loup, et elle ne se trouve éloignée que de quelques acres des églises protestante et catholique. Elle est dans le meilleur ordre, les étables et granges sont presque neuves, et sont couvertes en bardeaux. Une belle maison, avec dix appartemens, une galerie couverte tout à l'entour, et autres dépendances—elles est complètement enclosée en mardriers et en barrières. Aussi un vaste et excellent jardin, contenant une variété d'arbres fruitiers, d'arbrisseaux, de vignes, etc. La situation est délicieuse, et le terrain est de la meilleure qualité et en pleine culture—chaque partie du terrain peut produire du foin en abondance et de la meilleure qualité. On peut acheter sept à huit mille boîtes cette année. Pour les conditions et particularités s'adresser au propriétaire, aux Trois-Rivières. S. GRANT, Trois-Rivières, 16 juillet 1854.

FERMES A VENDRE. PLUSIEURS petites FERMES, défrichées en partie, dans les Townships de l'Est. Elles sont bien adaptées pour des personnes qui possèdent de petits capitaux. Pour les détails, etc. s'adresser à LOCKER FELTON, No. 3, rue St. Louis, vis-à-vis la cour. Québec, 4 juin 1854.

CINQUANTE-CINQ EMBLEMENS à céder, dans le faubourg St. Roch, du côté nord-ouest de la rue du Prince Edouard, formant partie du terrain dit "La Vacherie." S'adresser au notaire soussigné, en son étude, en la Basse ville de Québec, rue Saint-Pierre, No. 34, vis-à-vis la banque de Québec. ED. GLACKEMEYER, N. P. A VENDRE. UNE TERRE située au Gros-Pin, paroisse de Charlesbourg, d'environ 5 arpens de large sur 10 de profondeur, avec maison, grange, étables et autres bâtimens. La moitié du prix d'achat pourra rester sur la terre. S'adresser au propriétaire soussigné